

La Compagnie des Alpes réduit le coût de son endettement de plus de 40% dès 2017-18 et allonge significativement la maturité moyenne de sa dette, grâce à :

- la finalisation du refinancement de l'obligation 2017 (200 M€),
- et l'amendement de son crédit syndiqué RCF (250 M€)

Paris, le 15 mars 2017 – La Compagnie des Alpes a saisi l'opportunité d'un marché de taux porteur, tout en capitalisant sur les bonnes performances financières de ses derniers exercices, pour restructurer par anticipation, et avec succès, le financement de sa dette obligataire de 200 M€ dont l'échéance est octobre 2017. Parallèlement, et pour les mêmes raisons, le Groupe a également revu les termes de son contrat syndiqué de 250 M€.

Agnès Pannier-Runacher, Directrice Générale déléguée de la Compagnie des Alpes déclare : « Cette opération de refinancement, largement sursouscrite, permet à la Compagnie des Alpes de capitaliser sur ses bonnes performances financières de ces derniers exercices et sur sa qualité de crédit « solid investment grade ». Elle aura un impact positif de plus de 6 M€ sur le résultat net du Groupe à partir de 2018, tout en apportant au Groupe les moyens de financer sa stratégie ».

1 – Refinancement anticipé de l'obligation à échéance octobre 2017 par la mise en place d'un nouveau financement d'un montant équivalent (200 M€)

Ce nouveau financement se compose d'un volet bancaire et d'un volet obligataire.

Le volet bancaire porte sur un montant de 105 M€ :

- Un crédit à terme amortissable souscrit auprès des partenaires bancaires historiques du Groupe regroupés en « club deal » auquel s'est ajoutée une banque chinoise ; il porte sur un montant de 80 M€ et a une échéance à 5 ans pour 50% et à 6 ans pour les autres 50%,
- Un crédit à terme amortissable bilatéral avec un nouveau partenaire bancaire français, d'un montant de 25 M€ et une échéance finale à 7 ans.

Le volet obligataire porte sur un montant de 95 M€ :

- Un Euro PP non listé avec un investisseur français d'un montant de 45 M€ pour une durée de 8 ans,
- Un US PP non listé, de droit français et en euros avec un investisseur nord-américain d'un montant de 50 M€ pour une durée moyenne de 10 années et une échéance finale à 12 ans.

Le taux moyen pondéré des financements levés est inférieur à 1.5% (avant frais de couverture et frais de l'opération) et permet donc au Groupe de réduire de plus de 6 M€ le coût de financement de cette tranche de 200 M€ à partir de l'exercice 2017-2018. Le groupe assumera en 2016-2017 un coût de portage lié à cette opération légèrement supérieur à 1M€.

2 – Amendement du crédit syndiqué (RCF – revolving credit facility) de 250M€

Parallèlement, le Groupe a également amendé le crédit syndiqué RCF (10 banques / 6 groupes bancaires) afin d'en revoir les marges et d'y ajouter deux options d'extension d'un an (Mai 2022 et Mai 2023). Le montant du RCF est désormais calé sur 250 M€.

Par la conclusion de ces opérations, la Compagnie des Alpes renforce encore sa structure de financement et atteint plusieurs objectifs :

- La réduction significative du coût de l'endettement net, de plus de 40%, à partir de l'exercice 2017-2018 (l'exercice 2016-2017 supportant le coût de l'obligation 2017 jusqu'à son échéance et le coût de portage du nouveau financement),
- Un allongement important de la maturité moyenne de la dette avec des échéances allant jusqu'à 2029 (12 ans),
- Un étalement des échéances de remboursement,
- Une diversification des sources de financement.

Le groupe conserve par ailleurs le cadre contractuel simplifié acquis en 2014, reposant notamment sur un seul covenant, inchangé.

Cette opération n'affecte pas les termes de l'obligation de 100 M€ émise en mai 2014 échéant en mai 2024 (coupon de 3,504%).

Pour ces opérations, la compagnie des Alpes a été conseillée par Redbridge Debt & Treasury Advisory et le cabinet Herbert Smith Freehills Paris LLP. Pour le Club deal, Crédit Agricole Corporate And Investment Bank est intervenu en qualité d'agent de la documentation, BNP PARIBAS est agent des crédits et Allen&Overy est conseil des banques.

Pour les deux placements privés obligataires, le conseil des investisseurs est Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP (EuroPP) et CMS Bureau Francis Lefebvre (USPP).

Prochains rendez-vous :

- Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2016/2017 : jeudi 20 avril, après bourse
- Résultats semestriels de l'exercice 2016/2017 : mardi 23 mai, avant bourse

www.compagniedesalpes.com

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. A la tête de 11 Domaines skiables parmi les plus prisés du monde (Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Serre-Chevalier...) et de 13 Destinations de loisirs renommées (Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope...), l'entreprise connaît un essor continu en Europe (France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne ...) et plus récemment à l'international (Grévin Montréal en 2013, Grévin Prague en 2014, Grévin Séoul en 2015, Chaplin's World by Grévin en avril 2016 et contrats d'assistance ingénierie et management (Russie, Maroc, Japon). La CDA détient en outre des participations dans 4 Domaines skiables dont Chamonix.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2016, elle a accueilli près de 22,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 720,2 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

Compagnie des Alpes :	Denis HERMESSE	+33 1 46 84 88 97	denis.hermesse@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Thomas Marko & Associés :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	xavier.y@tmarkoagency.com